Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0094-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

SOLDE DE LA PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION

N° CC_2026_0094

Séance du : mercredi 16 septembre 2026

Convocation du : 10 septembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE

Représentés :
Thierry BOUVET par Carole DARCY, Guillaume MATHELIER par Joseph FAVRE, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Dominique LACHENAL par Mylène SAILLET RAPHOZ, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX par Anne VINDEVOGEL, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Jean-Marc CHEVALLEY par Coralie FERNEX

Excusés :
Maxime GACONNET, Chadia LIMAM, Isabelle VINCENT, Stéphane PASSAQUAY, Danielle COTTET

***

Vu le code général des Collectivité Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération C-2012-216 du conseil communautaire du 7 novembre 2012 fixant la participation des budgets annexes au financement de la construction de l'Hôtel d'Agglomération,

Vu la délibération C-2019-0076 du Conseil communautaire du 5 juin 2019 régularisant comptablement la participation des budgets annexes au financement de la construction de l'Hôtel d'Agglo et approuvant les décisions modificatives liées à ces régularisations,

Vu la délibération CC_2025_0080 du Conseil communautaire du 18 juin 2025 approuvant la dissolution du budget Transports Urbains au 30 juin 2025 et l'intégration des éléments d'actif et de passif de ce budget dans le budget Principal,

L'Hôtel d'Agglomération étant un équipement commun à l'ensemble des services de l'Agglo, le Conseil communautaire a approuvé, lors du conseil du 7 novembre 2012, la répercussion d'une partie du

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 074-200011773-20260917-CC_2026_0094-DE

financement de la construction de ce bâtiment sur les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et des transports urbains.
La participation des budgets annexes est fixée sur une période de 2012 à 2027, et répartie entre intérêts et capital.

Suite à la dissolution du budget Transports Urbains au 30 juin 2025, et à l'intégration des éléments d'actif et de passif de ce budget au sein du budget Principal, les échéances initialement prévues pour le budget Transports Urbains pour 2026 et 2027 ne seront pas réalisées. Le reliquat du financement doit être soldé comptablement dans le budget Principal.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER l'annulation du solde de la participation du budget Transports Urbains au financement de la construction de l'hôtel d'Agglomération d'un montant de 47 920.24 €

DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget 2026 comme suit :

Budget Principal – recettes – compte 276348, gestionnaire FIN, antenne ASS
Budget Principal – dépenses – compte 16878, gestionnaire FIN, antenne AFI2

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/09/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.